

**ASSOCIATION FRANÇAISE
POUR LA RECHERCHE EN DROIT ADMINISTRATIF**



PRIX DE THÈSE 2017

L'Association française pour la recherche en droit administratif (AFDA) délivre tous les ans un prix de thèse de doctorat doté de 1000 €.

Ce prix récompensera en 2017 une thèse de droit administratif **soutenue entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016** et qui aura été **proposée pour l'attribution d'un prix** par le jury de soutenance. Si l'Université devant laquelle elle a été soutenue ne formule pas de telles propositions, une attestation de l'Université le confirmant devra être jointe au dossier.

Les candidatures doivent être formulées par un courrier électronique adressé à contact@asso-afda.fr **avant le 31 janvier 2017** et auquel sera joint un curriculum vitae précisant le sujet de thèse. Il sera alors indiqué aux candidats la teneur du dossier et l'adresse à laquelle il devra être adressé avant le 15 février 2017.

Le lauréat sera désigné par un jury constitué de membres du Comité d'honneur, du Conseil d'administration et d'adhérents de l'AFDA. La remise du prix aura lieu lors du colloque annuel de l'association qui se tiendra à Rennes les 7, 8 et 9 juin 2017.

Les exemplaires reçus ne seront pas restitués aux candidats.

PRINTEMPS DE LA RECHERCHE 2017
LEON AUCOC

Le neuvième « **Printemps de la recherche** » se tiendra à **Rennes, le mercredi 7 juin 2017** après-midi. Cette séance permettra d'entendre quatre communications d'une trentaine de minutes chacune et portant sur l'œuvre de **Léon Aucoc**.

Un appel à contributions est ainsi ouvert permettant à tout doctorant ou jeune docteur en droit de faire parvenir à l'AFDA un projet de contribution de 5 000 signes maximum, sous forme numérique (contact@asso-afda.fr) **avant le 1^{er} mars 2017**.

Il est demandé de ne pas joindre de curriculum vitae mais d'indiquer sur le projet le nom, le prénom, la date de naissance, les adresses postale et électronique ainsi qu'un numéro de téléphone.

Les projets seront alors sélectionnés par un comité scientifique.

Ils devront porter sur un aspect particulier de l'œuvre de Léon Aucoc et apporter à la connaissance et à l'analyse de cette œuvre.

Les quatre contributions retenues bénéficieront d'une publication au sein de la Revue Française de Droit Administratif (RFDA). Les organisateurs du colloque prendront en charge l'intégralité des frais de transport et de séjour des auteurs des communications retenues.